

Centre de Linguistique Appliquée de Besançon - Convention de collaboration entre la Fédération Mondiale des Cités Unies, le Centre de Linguistique Appliquée de Besançon et la Ville de Besançon

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis de nombreux mois, se sont développées des relations entre le Centre de Linguistique Appliquée de Besançon, la Fédération Mondiale des Cités Unies et la Ville de Besançon à l'initiative du service municipal de Développement Économique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'officialiser cette collaboration par la signature d'une convention entre ces trois instances dont l'objet serait de développer l'apprentissage des langues afin de favoriser les échanges pouvant se créer dans le cadre de la coopération, des jumelages et des échanges susceptibles de toucher l'ensemble des secteurs d'une commune (affaires scolaires, culturelles, économiques...).

La Fédération Mondiale des Cités Unies s'engagerait à informer ses membres de l'existence du Centre de Linguistique Appliquée de Besançon et de la capacité dudit centre à résoudre les problèmes linguistiques qui se posent aux villes dans le cadre de leurs échanges internationaux et de leurs jumelages. Elle travaillerait en étroite liaison avec le Centre Mondial d'Information sur l'Éducation Bilingue pour définir, préparer et suivre avec le CLAB, les opérations conduites au titre de la convention.

Le Centre de Linguistique Appliquée de Besançon s'engagerait à répondre aux besoins exprimés par les villes adhérentes à la Fédération Mondiale des Cités Unies en prenant les mesures nécessaires pour les satisfaire.

La Ville de Besançon, pour sa part, mettrait tout en œuvre pour favoriser la collaboration entre la FMCU et le CLAB en facilitant l'accueil des stagiaires concernés.

Une fois par an, les trois partenaires de la convention réaliseraient conjointement une évaluation sur l'exécution de ce contrat de collaboration.

Enfin, cette convention serait établie pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à autoriser M. le Député-Maire à signer cette convention de collaboration entre le Le Centre de Linguistique Appliquée de Besançon, la Fédération Mondiale des Cités Unies et la Ville de Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.